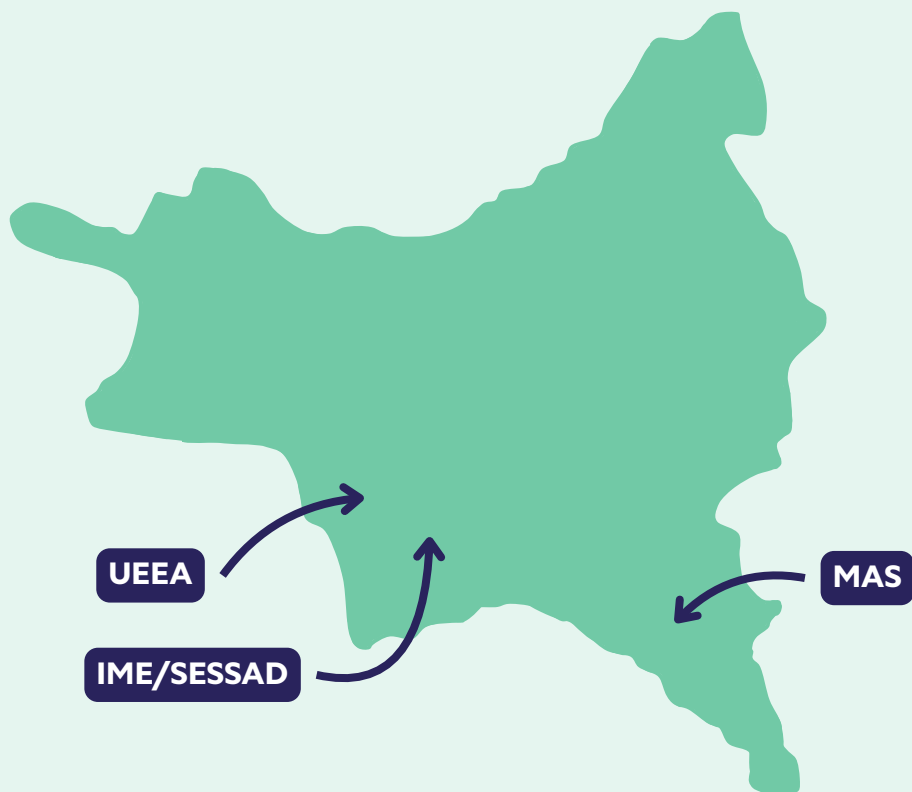




PÔLE MÉDICO-SOCIAL DE VILLE-ÉVRARD

Livret d'accueil des personnes accompagnées
et des familles

SOMMAIRE

Découvrir notre pôle médico-social : rôle, missions et fonctionnement	4
Votre parcours d'admission en pratique	5
Nos modalités d'accompagnement	6
La MAS : un lieu de vie, de soin et de soutien	7
L'IME : un lieu pour développer ses compétences et s'épanouir	10
Le SESSAD : un accompagnement pluridisciplinaire au plus près de votre environnement	11
L'UEEA : un accompagnement éducatif et scolaire spécialisé au sein d'une école	11
Vos droits au quotidien	12
Information, consentement et participation à l'accompagnement	12
Respect de la vie privée, de la dignité et de la sécurité	13
Confidentialité et protection des données personnelles	13
Droit aux recours et réclamations	14
Vos devoirs	14
Et pour la suite ?	14
Annexes	15
Annexe 1 : Contacts, adresses et moyens d'accès	15
Annexe 2 : Contacts utiles	17
Annexe 3 : Charte des droits et libertés de la personne accueillie	18

LE MOT DE LA DIRECTION

Bienvenue à toutes les personnes que nous accompagnons dans une des structures du pôle médico-social de l'Établissement Public de Santé de Ville-Évrard.

Et bienvenue à leur famille !

Nous avons le plaisir de vous présenter les 4 structures composant notre pôle qui a été constitué le 1^{er} janvier 2025 :

- **La maison d'accueil spécialisée** qui a ouvert ses portes en 2006
- Les **3 structures** qui ont rejoint le pôle médico-social le 1^{er} janvier 2025 à savoir :
 - **L'IME Horizon**
 - **Le SESSAD Archipel**
 - **L'unité enseignement élémentaire autisme**

Nous souhaitons ainsi vous donner quelques éléments pour présenter les organisations et les missions de chaque structure afin de vous aider à vous repérer.

En effet, nous œuvrons pour vous accompagner dans votre parcours dès la petite enfance en fonction de vos capacités et des souhaits des familles.

Chaque personne est invitée à participer activement à l'élaboration de son projet d'accompagnement aux côtés des équipes pluridisciplinaires. De même, les familles et représentants légaux sont pleinement associés.

En complément de ce livret d'accueil, les contrats de séjour et règlements de fonctionnement propres à chaque structure viendront apporter des précisions sur les organisations et le rôle de chacun.

Ce livret est le vôtre, il vous guide mais c'est ensemble que nous écrivons votre parcours, à votre rythme, selon vos envies et vos besoins.

Merci pour la confiance que vous nous accordez pour aller plus loin.

Bien à vous,

La direction du pôle médico-social.

Pascale **BAUQUIS**



Loïc **SCORDIA**

Anouk **TABAÏ**

DÉCOUVRIR NOTRE PÔLE MÉDICO-SOCIAL

RÔLE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

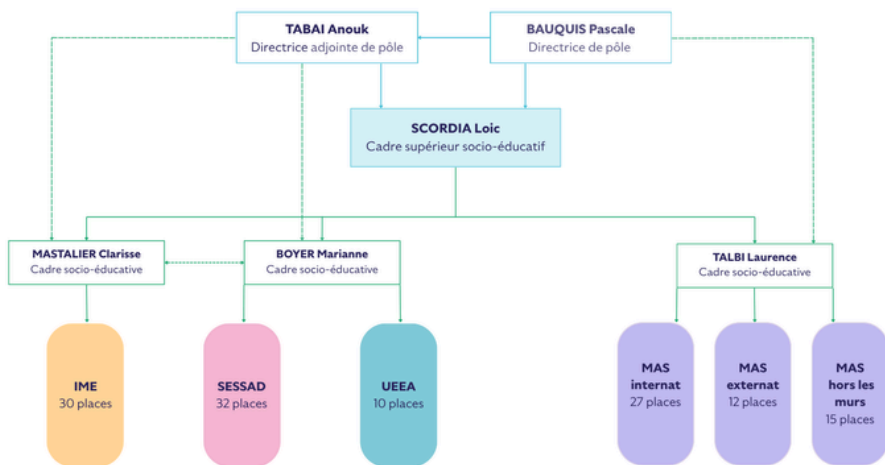
Le pôle médico-social de Ville-Évrard est composé de 4 structures :

- **La maison d'accueil spécialisée (MAS) « Le Mas de l'Isle »** accompagne des adultes de plus de 20 ans en situation de handicap psychique ou souffrant de troubles du spectre de l'autisme. L'établissement est situé sur le site de **l'Établissement Public de Santé (EPS) de Ville-Évrard à Neuilly-sur-Marne** et dispose de **27 places en internat, 12 places en accueil de jour et 15 places en hors les murs**.
- **L'institut médico-éducatif (IME) « Horizons »** accompagne des enfants et adolescents de **6 à 20 ans** présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. L'établissement est situé à **Montreuil** et dispose de **30 places**.
- **Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « Archipel »** est porté par une équipe mobile qui participe à **l'inclusion scolaire et au développement de l'autonomie d'enfants**, d'adolescents et de jeunes adultes de **18 mois à 20 ans** porteurs de troubles du spectre de l'autisme ou à risque autistique. Ce service est basé à **Montreuil** et dispose de **32 places**.
- À ce service est rattaché une **unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)**. Il s'agit d'une classe implantée au sein de **l'école Romain Rolland aux Lilas** qui accompagne 10 enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme.

Ces structures ont la particularité d'être **rattachées à l'EPS de Ville-Évrard**, ce qui leur permet de bénéficier de ses moyens logistiques et administratifs.

Le pôle médico-social est dirigé par **une directrice (également directrice de la MAS) et une directrice adjointe (également directrice de l'IME, du SESSAD et de l'UEEA)**, elles-mêmes placées sous l'autorité de **la directrice générale de l'EPS Ville-Évrard**.

PÔLE MÉDICO-SOCIAL



VOTRE PARCOURS D'ADMISSION EN PRATIQUE

Votre admission au sein de l'une des structures du pôle médico-social se fait en 5 étapes :

Dépôt du dossier d'admission (DUDA) complété auprès de la structure et de tous justificatifs et documents correspondants. Ce dossier, qui doit comporter la notification MDPH correspondante, peut être transmis par voie papier, électronique (e-mail) ou directement sur la plateforme ViaTrajectoire.

1

2

Analyse du dossier d'admission par la structure pour en déterminer la recevabilité. Si le dossier est incomplet, un courrier vous sera adressé afin que les pièces manquantes puissent être transmises. Si le dossier est complet, il est examiné par la commission d'admission de la structure.

3

Selon la situation, une réponse individualisée vous sera apportée par courrier conformément à la décision de la commission d'admission.

4

Si le dossier est défini comme recevable, il est transmis aux professionnels concernés en vue d'une évaluation plus précise des besoins du demandeur en lien avec sa famille et des modalités pratiques d'admission dans la structure.

5

Afin que l'admission soit officiellement prononcée, le contrat de séjour ou d'accompagnement est signé par le ou les représentants légaux de la personne et par la direction de l'établissement.

NOS MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT



L'ensemble des structures du pôle médico-social s'attache à proposer aux personnes accueillies **un accompagnement** le plus adapté possible à leurs besoins. Pour cela, un projet individuel d'accompagnement est construit par **les équipes pluridisciplinaires** dans les mois suivants l'admission, permettant de déterminer les types de médiation, d'activité et d'outils à mettre en place au regard des besoins identifiés.

Pendant toute la durée de l'accompagnement, les proches de la personne accueillie sont consultés et **intégrés à la vie des structures**. Les familles et tuteurs constituent de véritables partenaires et sont partie prenante lors des différentes étapes de l'élaboration du projet d'accompagnement individualisé.

Chaque structure propose des interventions en vue d'offrir **un soutien à la parentalité, à la fratrie et aux proches**. Pour faciliter la communication, différents outils peuvent être mis en place, comme un cahier de liaison par exemple. Chaque année, des événements sont organisés en direction des familles pour **partager des moments festifs**. Enfin, les proches des personnes accompagnées sont invités à s'impliquer dans la vie institutionnelle des structures par le biais du **Conseil de Vie Sociale (CVS)**.



La MAS propose des activités visant à maintenir et à développer les capacités de chacun, à valoriser l'image de soi et le bien-être, et à s'épanouir au sein d'un collectif.

Ces activités sont élaborées par l'équipe pluridisciplinaire en fonction des projets individualisés des résidents et sont organisées suivant un planning.

Un accès aux **espaces extérieurs** est possible dans la journée, ainsi qu'aux différentes **salles d'activité** (salle d'esthétique, cuisine thérapeutique, espace Snoezelen, coin lecture, etc.) Sont également proposées des séances **de kinésithérapie, de balnéothérapie et de médiation animale.** **Des séjours** sont organisés par l'équipe éducative.



La MAS dispose d'une équipe pluridisciplinaire et transversale composée **d'une équipe administrative, socio-éducative, paramédicale, médicale, d'une psychologue et de professionnels en charge de l'hôtellerie et de la logistique.**

La MAS est composée de trois services :

- **un internat**
- **un accueil de jour**
- **un dispositif « Hors les murs ».**

**Accueil de jour
et dispositif Hors les murs**



Internat

L'internat

L'internat est ouvert tous les jours de l'année et est découpé en 3 unités de vie composées chacune de 9 résidents répartis en fonction de leurs besoins individuels. Le choix de l'unité est déterminé par l'équipe pluridisciplinaire en amont de l'admission selon le profil du résident.



La journée de chacune des unités s'organise autour de **différentes activités et médiations individuelles ou collectives**, au sein de la MAS ou dans le cadre de sorties extérieures, conformément au projet d'accompagnement de chacun des résidents. Les repas sont servis de manière collective dans chacune des unités.

Toutes les informations concernant les prestations hôtelières (chambre, restauration et traitement du linge) et le transport sont renseignées au sein du règlement de fonctionnement de la MAS.



L'accueil de jour



L'accueil de jour de la MAS accompagne des résidents **du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30** (hors jours fériés et périodes de fermeture). Conformément à leur projet individuel, différentes **activités et médiations** sont proposées, au sein du bâtiment de l'externat, de l'internat ou dans le cadre de sorties extérieures. Le midi, les résidents de l'accueil de jour se rendent dans la salle de restauration de l'internat pour déjeuner. Afin d'assurer une cohérence dans l'accompagnement du résident, **le lien avec les familles** est particulièrement travaillé et un soutien à la parentalité est proposé.

Toutes les informations concernant la restauration et le transport des résidents sont renseignées au sein du règlement de fonctionnement de la MAS.



Le dispositif “hors les murs”

Le service Hors les murs accompagne 15 personnes **du lundi au vendredi de 9h à 17h** et est composé **d'une équipe mobile pluridisciplinaire socio-éducative**. Cette équipe peut **intervenir au domicile** des personnes en situation de handicap mais également proposer **des activités extérieures**, au sein de la MAS ou dans le milieu ordinaire par exemple. Ce service permet d'offrir **un accompagnement souple, gradué et diversifié** au plus près des besoins de la personne.



L'établissement est ouvert **du lundi au vendredi de 9h20 à 16h**, sauf le mercredi où les 30 enfants et adolescents sont accueillis de 9h20 à 13h (sauf jours fériés et périodes de fermeture conformément au règlement de fonctionnement de l'IME). L'IME est également ouvert certains samedis. Les enfants et adolescents accueillis sont répartis en **3 groupes de référence** selon leur âge et leurs besoins.

Les jeunes sont accueillis le matin sur leur groupe de référence puis bénéficient ensuite, conformément à leur projet individualisé, **d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique** adaptée à leurs besoins tout au long de la journée. Deux temps de récréation sont prévus, le matin et le midi. Les jeunes déjeunent collectivement au sein de l'espace de restauration de l'établissement. **Des séjours** peuvent également être organisés avec des jeunes de l'IME.

L'établissement dispose **d'espaces administratifs, médicaux, de consultations, des salles de classes, des salles d'activités telles qu'un espace Snoezelen, d'hydrothérapie, de musique, d'arts plastiques, en un gymnase ou encore une cour de récréation.**

L'équipe est composée **d'une équipe administrative, socio-éducative, paramédicale, médicale, d'art-thérapeutes, d'enseignants, de psychologues et de professionnels en charge de l'hôtellerie et de la logistique.**

Toutes les informations concernant les modalités de restauration et de transport sont renseignées au sein du règlement de fonctionnement de l'IME.





Le SESSAD accompagne 32 enfants, adolescents et jeunes adultes **du lundi au vendredi de 8h30 à 18h** et certains samedis matins.

Ce service apporte **un soutien spécialisé** tenant compte des besoins du jeune en situation de handicap. Pour cela, des moyens paramédicaux, thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques adaptés sont mis à disposition. L'équipe propose **des interventions à l'école ou en crèche, des visites à domicile, des médiations** en individuel ou en groupe. Elle propose également **un soutien aux parents et familles** par le biais de guidance parentale, d'activités avec les familles, de visites à domicile, de café parent, ...

Le SESSAD est présent au sein du même bâtiment que l'IME et mutualise certains espaces tout en disposant de locaux dédiés.

L'équipe est composée d'une équipe administrative, psycho socio-éducative, paramédicale et médicale.

L'UEEA : un accompagnement éducatif et scolaire spécialisé au sein d'une école



L'UEEA accompagne 10 enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme. L'objectif est de permettre **l'inclusion scolaire** en milieu ordinaire de ces enfants tout en leur offrant un cadre sécurisant, favorable aux apprentissages et à l'autonomie.

L'UEEA propose également **des visites à domicile** et notamment **de la guidance parentale** le mercredi.

L'équipe est composée d'une équipe administrative, socio-éducative, médicale et de psychologues. Cette équipe intervient aux côtés d'une enseignante et d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH).

VOS DROITS

Information, consentement et participation à l'accompagnement

Accès à l'information

Vous avez le droit de recevoir une information claire et adaptée sur les prestations proposées, les modalités d'accompagnement et vos droits et obligations au sein de la structure et lors des accompagnements extérieurs.

Consentement éclairé

La structure cherche à recueillir le consentement libre et éclairé en fonction du projet de la personne et de son proche. Votre représentant légal peut également être sollicité lorsque nécessaire. Vous avez le droit de refuser une intervention, sauf situations d'urgence ou de mise en danger.



Participation au projet d'accompagnement

La structure cherche à vous associer à toutes les étapes de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de votre projet personnalisé, en fonction de vos capacités :

- Choix des médiations dans la limite des possibilités de la structure
- Droit à un accompagnement adapté à vos besoins, attentes et capacités
- Co-construction du projet avec les professionnels afin de promouvoir l'autodétermination de la personne, en lien avec votre représentant légal.

Personne de confiance

À la MAS, la possibilité de désigner une personne de confiance sera proposée à toute personne majeure accompagnée, selon ses capacités. Une personne de confiance peut être un parent, un proche ou son médecin traitant. Cette désignation est faite par écrit et est co-signée par la personne de confiance. Si elle le souhaite, la personne de confiance peut accompagner la personne accueillie dans ses démarches et assister aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. La structure d'accompagnement met à disposition, sur demande, les documents nécessaires à cette désignation, conformément aux dispositions du **Code de l'action sociale et des familles**.

Directives anticipées

À la MAS, la possibilité de rédiger des directives anticipées concernant sa fin de vie sera proposée à toute personne majeure, selon ses capacités. Elles seront consultées et respectées conformément au **Code de la santé publique**, lorsqu'elles existent et sont applicables.

Personne qualifiée

En cas de difficulté ou de désaccord, la personne accompagnée (ou son représentant légal) peut saisir une personne qualifiée, externe à la structure. La liste, les modalités de saisine et les numéros de contact des services d'accueil et d'écoute téléphoniques sont disponibles sur simple demande auprès de la structure.

Respect de la vie privée, de la dignité et de la sécurité

La structure s'engage à garantir :

- Le respect de la vie privée
- Le respect de la dignité, de l'intégrité physique et morale. Cela implique un accompagnement bienveillant et un droit à la vie affective et relationnelle pour les personnes accompagnées, dans le respect du consentement de chacun, de la sécurité et des règles collectives
- La protection et la sécurité de chaque personne accompagnée
- Le respect de la liberté de culte, dans la limite du bon fonctionnement de la structure



Confidentialité et protection des données personnelles

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel et à une obligation de réserve, dans et hors de la structure. Aucune information concernant la personne ne peut être transmise à des tiers sans son consentement ou celui de son représentant légal. Le règlement de fonctionnement des différentes structures détaille les autorisations qui peuvent être sollicitées, comme celle concernant **le droit à l'image** par exemple.

La confidentialité des données est strictement garantie conformément à la réglementation en vigueur. Toute personne dispose **de droits d'accès, de rectification, et d'opposition** concernant les données qui la concernent. Ces droits s'exercent **par écrit auprès du délégué à la protection des données (DPO) : dpo@epsve.fr**. Les données sont protégées par le secret médical et font l'objet des déclarations nécessaires auprès de la CNIL.

La personne accompagnée (ou son représentant légal) peut formuler une réclamation, une observation ou une plainte. Les structures précisent dans leur règlement de fonctionnement les procédures de plainte et réclamation.

Pour plus de précisions concernant l'ensemble de vos droits et libertés, vous pouvez vous référer à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, annexée à ce livret.

VOS DEVOIRS

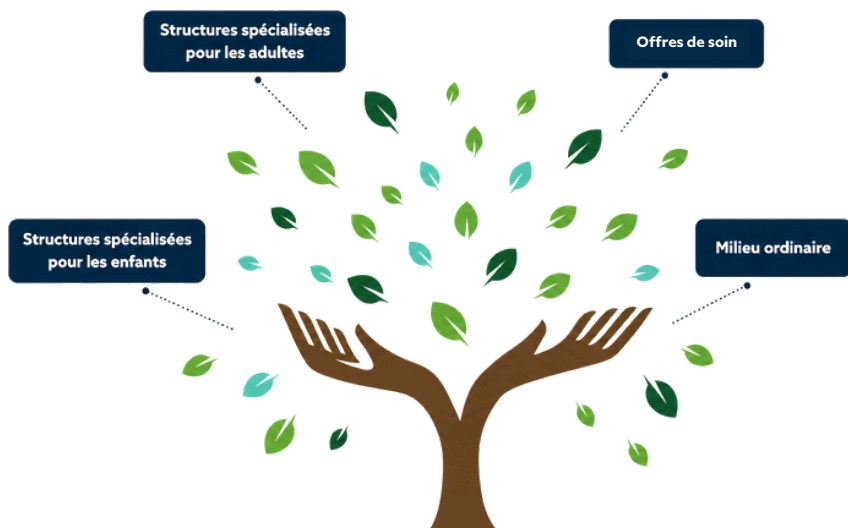
Le règlement intérieur et le contrat de séjour/d'accompagnement de chacune des structures décline l'ensemble des devoirs et obligations des personnes accompagnées.

ET POUR LA SUITE ?

Pendant le temps de votre prise en charge, vous êtes accompagné afin que **le parcours** proposé **soit le plus adapté possible**. La sortie est ainsi préparée en amont, **en association avec la famille ou le représentant légal**, et formalisée au sein du projet d'accompagnement individuel.

Pour les structures accompagnant des enfants et adolescents (**IME**, **SESSAD** et **UEEA**), plusieurs types d'orientation peuvent être envisagés vers des structures spécialisées pour enfants, adultes ou vers le milieu ordinaire.

Pour la **MAS**, une orientation vers un autre établissement peut être envisagée en fonction de l'évolution des besoins de la personne accompagnée.



ANNEXES

Annexe 1 : Contacts, adresses et moyens d'accès

MAS « Le Mas de l'Isle »

 202 avenue Jean Jaurès 93330 Neuilly-sur-Marne

RER A – arrêt Neuilly Plaisance puis bus **113** – arrêt Ville-Évrard

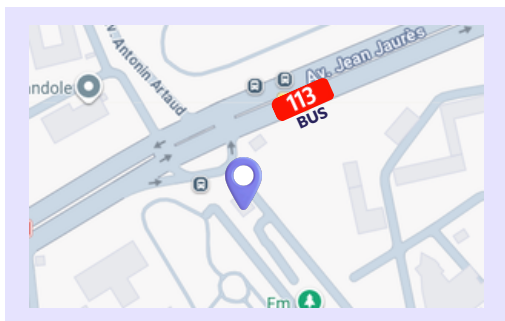
RER E – arrêt Chelles-Gournay puis bus **113** – arrêt Ville-Évrard

N34 – de Vincennes, suivre la nationale en direction de Nogent puis Chelles

A4 – direction Neuilly-sur-Marne

 01 49 44 61 60

 mas@epsve.fr



IME « Horizons »

 12 rue Émile Beaufrils 93100 Montreuil

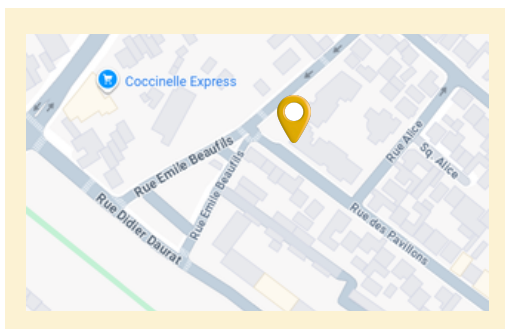
Métro 11 – arrêt Montreuil-Hôpital

Bus 129 – arrêt Paul Signac - Carrefour du 8 Mai 1945

E15 – de Vincennes, suivre la route européenne en direction de l'Aéroport Charles de Gaulle puis Montreuil

 01 42 87 72 64

 secretariatIME@epsve.fr



SESSAD « Archipel »

 12 rue Émile Beaufrils 93100 Montreuil

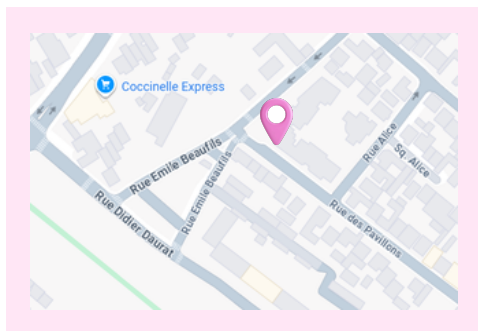
Métro 11 – arrêt Montreuil-Hôpital

Bus 129 – arrêt Paul Signac - Carrefour du 8 Mai 1945

E15 – de Vincennes, suivre la route européenne en direction de l'Aéroport Charles de Gaulle puis Montreuil

 01 42 87 72 64

 secretariatSESSAD@epsve.fr



UEEA « Romain Rolland »

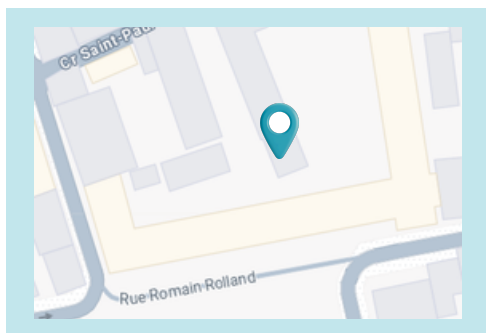
 49 rue Romain Rolland 93260 Les Lilas

Métro 11 – arrêt Mairie des Lilas

Boulevard périphérique, direction Charenton, sortie Porte des Lilas

 01 42 87 72 64

 secretariatSESSAD@epsve.fr



ANNEXES

Annexe 2 : Contacts utiles

Association la Passerelle	Président de la Passerelle : Stéphane Puisais  passerelle.mas@gmail.com	Association des familles de la MAS « Le Mas de l'Isle »
UNAFAM 93	 01 43 09 30 98 / 06 87 55 99 63  93@unafam.org	Association reconnue d'utilité publique qui accompagne des familles concernées par les troubles psychiques d'un proche

Présidente du CVS de la MAS « Le Mas de l'Isle »	 Mme Lorenzi  cvslemasdelisle@gmail.com
Président du CVS de l'IME « Horizons », du SESSAD « Archipel » et de l'UEEA	 M. Laouissati  rep.parents.ime.sessad.ueea@gmail.com

ANNEXES

1

Principe de non-discrimination

La discrimination c'est rejeter quelqu'un parce qu'il est différent. C'est interdit. Je dois être respecté comme je suis.



2

Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.



3

Droit à l'information

L'établissement me donne le livret d'accueil. Je dois être informé de mes droits.



4

Droit de choisir

Je décide par moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix.

Je peux me faire aider par :

- mes parents
- mon tuteur
- mon curateur
- une autre personne



Charte des droits et libertés de la personne accueillie

5

Droit au changement

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.



6

Droit au respect des liens familiaux

Si la justice l'autorise je peux :

- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement



7

Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles. L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



8

Droit à l'autonomie

J'ai le droit :

- d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent



9

Principe de soutien et de prévention

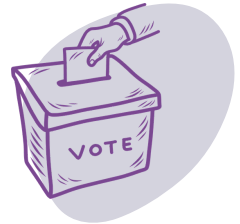
Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien. Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.



10

Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).



11

Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion.
Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres.
Je dois respecter les autres religions



12

Droit à la dignité et l'intimité

Je dois être respecté comme je suis.
Les personnes doivent respecter :

- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée



Pôle médico-social de Ville-Évrard



**Ville-
Évrard**
Établissement Public
de Santé 93



eps-ville-evrard.fr